

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération sur l'affectation du résultat 2019 en report à nouveau

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 24 Juin 2020,

- vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le lundi 15 juin 2020 sur le budget exécuté 2019,
- vu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels 2019,

propose d'affecter le résultat de l'année 2019 de -2.569.320,84 euros aux comptes de report à nouveau et réserves, les portant ainsi à 8.774.006,05 euros.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND